

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MESNIL-EN-OUCHE

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget Mesnil-en-Ouche M14

Numéro SIRET : **20005816200237**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BERNAY

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Cabinet Médical Beaumesnil

ANNEE 2019

Code INSEE 895	MESNIL-EN-OUCHE Cabinet Médical Beaumesnil	CA 2019
--------------------------	--	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	4 834
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	581
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)	Valeurs par hab. (population DGF)		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
	Fiscal	Financier	
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1,26	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2,58	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	61,28	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	135,41	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	2 376,36%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 6 068,44	G 12 464.69
	Section d'investissement	B 307 016.39	H 4 042.52
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		313 084.83 $= A+B+C+D$	318 265.37 $= G+H+I+J$

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 32 995.17	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	32 995.17 $= E+F$	0.00 $= K+L$

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	6 068.44 $= A+C+E$	12 464.69 $= G+I+K$
	Section d'investissement	340 011.56 $= B+D+F$	305 800.68 $= H+J+L$
	TOTAL CUMULE	346 080.00 $= A+B+C+D+E+F$	318 265.37 $= G+H+I+J+K+L$

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 32 995,17	L 0,00
23	Immobilisations en cours	32 995,17	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 610,00	478,57	0,00	0,00	3 131,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 610,00	478,57	0,00	0,00	3 131,43
66	Charges financières	5 589,87	4 276,58	1 313,29	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 199,87	4 755,15	1 313,29	0,00	3 131,43
023	Virement à la section d'investissement (2)	4 341,66				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 341,66	0,00			4 341,66
TOTAL		13 541,53	4 755,15	1 313,29	0,00	7 473,09
Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		(3)	0,00			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 650,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 841,53	4 841,53	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	7 050,00	7 590,12	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		13 541,53	12 431,65	0,00	0,00	1 109,88
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	33,04	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 541,53	12 464,69	0,00	0,00	1 076,84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		13 541,53	12 464,69	0,00	0,00	1 076,84
Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		(3)	0,00			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	862,00	861,36	0,00	0,64
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	328 340,37	295 344,61	32 995,17	0,59
Total des dépenses d'équipement		329 202,37	296 205,97	32 995,17	1,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 810,42	10 810,42	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		10 810,42	10 810,42	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		340 012,79	307 016,39	32 995,17	1,23
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		340 012,79	307 016,39	32 995,17	1,23
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 167,12	0,00	0,00	30 167,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		30 167,12	0,00	0,00	30 167,12
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	3 745,85	3 745,85	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	296,67	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		3 745,85	4 042,52	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		33 912,97	4 042,52	0,00	29 870,45
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	4 341,66			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 341,66	0,00		4 341,66
TOTAL		38 254,63	4 042,52	0,00	34 212,11
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		301 758,16			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**(1) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043$.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	478,57		478,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	5 589,87	0,00	5 589,87
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		6 068,44	0,00	6 068,44
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	10 810,42	0,00	10 810,42
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	861,36	0,00	861,36
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	295 344,61	0,00	295 344,61
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		307 016,39	0,00	307 016,39
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgetaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 841,53		4 841,53
75	Autres produits de gestion courante	7 590,12		7 590,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	33,04	0,00	33,04
Recettes de fonctionnement - Total		12 464,69	0,00	12 464,69
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 745,85		3 745,85
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	296,67	0,00	296,67
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		4 042,52	0,00	4 042,52
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018				301 758,16

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES****A1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 610,00	478,57	0,00	0,00	3 131,43
60611	Eau et assainissement	150,00	137,53	0,00	0,00	12,47
60612	Énergie - Électricité	1 500,00	258,69	0,00	0,00	1 241,31
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6161	Assurance multirisques	100,00	82,35	0,00	0,00	17,65
63512	Taxes foncières	360,00	0,00	0,00	0,00	360,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 610,00	478,57	0,00	0,00	3 131,43
66	Charges financières (b)	5 589,87	4 276,58	1 313,29	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 544,71	4 544,71	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échu	1 045,16	-268,13	1 313,29	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		9 199,87	4 755,15	1 313,29	0,00	3 131,43
023	Virement à la section d'investissement	4 341,66	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 341,66	0,00			4 341,66
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 341,66	0,00			4 341,66
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 541,53	4 755,15	1 313,29	0,00	7 473,09
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	1 313,29
Montant de l'exercice 2018	268,13
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	1 045,16

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES****A2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 650,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
70878	par d'autres redevables	1 650,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 841,53	4 841,53	0,00	0,00	0,00
74741	Communes membres du GFP	4 841,53	4 841,53	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	7 050,00	7 590,12	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	7 050,00	7 590,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		13 541,53	12 431,65	0,00	0,00	1 109,88
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	33,04	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	33,04	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		13 541,53	12 464,69	0,00	0,00	1 076,84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fond	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 541,53	12 464,69	0,00	0,00	1 076,84
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	862,00	861,36	0,00	0,64
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	862,00	861,36	0,00	0,64
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	328 340,37	295 344,61	32 995,17	0,59
2313	Constructions	328 340,37	295 344,61	32 995,17	0,59
Total des dépenses d'équipement		329 202,37	296 205,97	32 995,17	1,23
16	Emprunts et dettes assimilées	10 810,42	10 810,42	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	10 810,42	10 810,42	0,00	0,00
Total des dépenses financières		10 810,42	10 810,42	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		340 012,79	307 016,39	32 995,17	1,23
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		340 012,79	307 016,39	32 995,17	1,23
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES****B2**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 167,12	0,00	0,00	30 167,12
1328	Autres	30 167,12	0,00	0,00	30 167,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		30 167,12	0,00	0,00	30 167,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 745,85	3 745,85	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 745,85	3 745,85	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	296,67	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 745,85	4 042,52	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		33 912,97	4 042,52	0,00	29 870,45
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	4 341,66			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 341,66	0,00		4 341,66
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 341,66	0,00		4 341,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		38 254,63	4 042,52	0,00	34 212,11
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		301 758,16			

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
	DEPENSES	0,00	A	0,00	0,00	0,00 B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00 D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2018)

Dépenses réelles	0,00	90 864,34	0,00	0,00	0,00	0,00	205 341,63	0,00	0,00	0,00	0,00	296 205,97
- Equipements municipaux (2)		90 002,98		0,00	0,00	0,00	205 341,63	0,00	0,00	0,00	0,00	295 344,61
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		861,36		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	861,36
- Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2018	0,00											0,00
Total dépenses	0,00	98 056,26	0,00	0,00	0,00	0,00	208 960,13	0,00	0,00	0,00	0,00	307 016,39
Total recettes	305 504,01	296,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 800,68
Solde d'investissement	305 504,01	-97 759,59	0,00	0,00	0,00	0,00	-208 960,13	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 215,71

RESTE A REALISER au 31/12/2019

Total RAR dépenses	0,00	23 940,64	0,00	0,00	0,00	0,00	9 054,53	0,00	0,00	0,00	0,00	32 995,17
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RAR d'investissement	0,00	-23 940,64	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 054,53	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 995,17

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2018)

Total dépenses	1 045,16	1 853,80	0,00	1 750,72	0,00	0,00	1 418,76	0,00	0,00	0,00	0,00	6 068,44
Total recettes	0,00	6 654,71	0,00	0,00	0,00	0,00	5 809,98	0,00	0,00	0,00	0,00	12 464,69
Solde de fonctionnement	-1 045,16	4 800,91	0,00	-1 750,72	0,00	0,00	4 391,22	0,00	0,00	0,00	0,00	6 396,25

RESTE A REALISER au 31/12/2019

Total RAR dépenses	0,00											
Total RAR recettes	0,00											
Solde RAR fonctionnement	0,00											

IV - ANNEXES**IV****PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)****A1**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		0,00	121 996,90	0,00	0,00	0,00	0,00	218 014,66	0,00	0,00	0,00	0,00	340 011,56
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00	7 191,92	0,00	0,00	0,00	0,00	3 618,50	0,00	0,00	0,00	0,00	10 810,42
1641 Emprunts en euros		0,00	7 191,92	0,00	0,00	0,00	0,00	3 618,50	0,00	0,00	0,00	0,00	10 810,42
204 Subventions d'équipement versées		0,00	861,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	861,36
2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations		0,00	861,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	861,36
23 Immobilisations en cours		0,00	90 002,98	0,00	0,00	0,00	0,00	205 341,63	0,00	0,00	0,00	0,00	295 344,61
2313 Constructions		0,00	90 002,98	0,00	0,00	0,00	0,00	205 341,63	0,00	0,00	0,00	0,00	295 344,61
001 Solde d'exécution reporté de 2018		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes d'investissement		305 504,01	296,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 800,68
10 Dotations, fonds divers et réserves		3 745,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 745,85
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		3 745,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 745,85
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00	296,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296,67
165 Dépôts et cautionnements reçus		0,00	296,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296,67
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution reporté de 2018		301 758,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 758,16

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		1 045,16	1 853,80	0,00	1 750,72	0,00	0,00	1 418,76	0,00	0,00	0,00	0,00	6 068,44
011 Charges à caractère général		0,00	449,28	0,00	0,00	0,00	0,00	29,29	0,00	0,00	0,00	0,00	478,57
60611 Eau et assainissement		0,00	137,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,53
60612 Énergie - Électricité		0,00	258,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258,69
615228 Entretien et réparations autres bâtiments		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161 Assurance multirisques		0,00	53,06	0,00	0,00	0,00	0,00	29,29	0,00	0,00	0,00	0,00	82,35
63512 Taxes foncières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières		1 045,16	1 404,52	0,00	1 750,72	0,00	0,00	1 389,47	0,00	0,00	0,00	0,00	5 589,87
66111 Intérêts réglés à l'échéance		0,00	1 404,52	0,00	1 750,72	0,00	0,00	1 389,47	0,00	0,00	0,00	0,00	4 544,71
66112 Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus		1 045,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 045,16

IV - ANNEXES**IV****PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)****A1**

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	0,00	6 654,71	0,00	0,00	0,00	0,00	5 809,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 464,69
74 Dotation, subventions et participations	0,00	4 841,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 841,53
74741 Communes membres du GFP	0,00	4 841,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 841,53
75 Autres produits de gestion courante	0,00	1 780,14	0,00	0,00	0,00	0,00	5 809,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 590,12
752 Revenus des immeubles	0,00	1 780,02	0,00	0,00	0,00	0,00	5 809,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 590,00
7588 Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,12
77 Produits exceptionnels	0,00	33,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,04
773 Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	33,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,04

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAL FONCTIONNEMENT
IV**A1.1****FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (1)	1 045,16	1 853,80	2 898,96
011 Charges à caractère général	0,00	449,28	449,28
66 Charges financières	1 045,16	1 404,52	2 449,68
RECETTES TOTALES (1)	0,00	6 654,71	6 654,71
74 Dotations, subventions et participations	0,00	4 841,53	4 841,53
75 Autres produits de gestion courante	0,00	1 780,14	1 780,14
77 Produits exceptionnels	0,00	33,04	33,04

Sous-fonction 02
020 Administration générale de la collectivité

CHAPITRES
DEPENSES TOTALES (1)
011 Charges à caractère général
66 Charges financières
RECETTES TOTALES (1)
74 Dotations, subventions et participations
75 Autres produits de gestion courante
77 Produits exceptionnels

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV**A1.1****FONCTION 2 Enseignement-formation**

CHAPITRES	20 Services communs	Total
DEPENSES TOTALES (1)	1 750,72	1 750,72
66 Charges financières	1 750,72	1 750,72

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT
IV**A1.1****FONCTION 5 Interventions sociales et santé**

CHAPITRES	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES TOTALES (1)	29,29	1 389,47	1 418,76
011 Charges à caractère général	29,29	0,00	29,29
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	1 389,47	1 389,47
RECETTES TOTALES (1)	5 809,98	0,00	5 809,98
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	5 809,98	0,00	5 809,98

CHAPITRES	Sous-fonction 51	Sous-fonction 52
	510 Services communs	520 Services communs
CHAPITRES		
DEPENSES TOTALES (1)	29,29	1 389,47
011 Charges à caractère général	29,29	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	1 389,47
RECETTES TOTALES (1)	5 809,98	0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes d	0,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	5 809,98	0,00

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT
IV**A1.2****FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (1)	0,00	98 056,26	98 056,26
Non individualisées en opérations	0,00	98 056,26	98 056,26
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	7 191,92	7 191,92
204 Subventions d'équipement versées	0,00	861,36	861,36
23 Immobilisations en cours	0,00	90 002,98	90 002,98
RECETTES TOTALES (1)	305 504,01	296,67	305 800,68
Non affectées aux opérations	305 504,01	296,67	305 800,68
001 Solde d'exécution de la section d'investis	301 758,16	0,00	301 758,16
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 745,85	0,00	3 745,85
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	296,67	296,67

CHAPITRES	Sous-fonction : 02
	020 Administration générale de la
DEPENSES TOTALES (1)	98 056,26
Non individualisées en opérations	98 056,26
16 Emprunts et dettes assimilées	7 191,92
204 Subventions d'équipement versées	861,36
23 Immobilisations en cours	90 002,98
RECETTES TOTALES (1)	296,67
Non affectées aux opérations	296,67
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	296,67

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT
IV**A1.2****FONCTION 5 Interventions sociales et santé**

CHAPITRES	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES TOTALES (1)	205 341,63	3 618,50	208 960,13
Non individualisées en opérations	205 341,63	3 618,50	208 960,13
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	3 618,50	3 618,50
23 Immobilisations en cours	205 341,63	0,00	205 341,63
RECETTES TOTALES (1)	0,00	0,00	0,00
Non affectées aux opérations	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnemen	0,00	0,00	0,00

CHAPITRES	Sous-fonction : 51	Sous-fonction : 52
	510 Services communs	520 Services communs
DEPENSES TOTALES (1)	205 341,63	3 618,50
Non individualisées en opérations	205 341,63	3 618,50
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	3 618,50
23 Immobilisations en cours	205 341,63	0,00
RECETTES TOTALES (1)	0,00	0,00
Non affectées aux opérations	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnemen	0,00	0,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Devise	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					340 000,00							
1641 Emprunts en euros (total)					340 000,00							
5381147	CAISSE D'EPARGNE Haute-Normandie	27/11/2018		05/04/2019	340 000,00	F		1.67 1.68288		T X		N A-1
Total général					340 000,00							

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES**IV**
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2019											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		329 189,58					10 810,42	4 544,71	0,00	1 313,29
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		329 189,58					10 810,42	4 544,71	0,00	1 313,29
5381147	N	0,00		329 189,58	19,08	F		1.68288	10 810,42	4 544,71	0,00	1 313,29
Total général		0,00		329 189,58					10 810,42	4 544,71	0,00	1 313,29

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)**

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2019 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'cas échéant (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		A2.4

Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1				
	% de l'encours	100,00%				
	Montant en euros	329 189,58				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2019 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES**IV**
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)
A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture
Total								

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
					Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
				Con-trat initial	Con-trat renégocié (3)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			

(1) Incrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES**IV**
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)
A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A2.9**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS****A4**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1)Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)****A5**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES**IV**
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES
A6.1**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	10 810,42	I 10 810,42
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	10 810,42	10 810,42
1641	Emprunts en euros	10 810,42	10 810,42
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	10 810,42	32 995,17	0,00	43 805,59

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES****A6.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	4 341,66	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(6)	4 341,66	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 341,66	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	301 758,16	3 745,85	305 504,01

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 43 805,59
Ressources propres disponibles	IV 305 504,01
Solde	V = IV - II (3) + 261 698,42

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A
LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A
LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A8****A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)****A9****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Cumul des réalisations avant l'exercice	Intitulé de l'opération : Sur l'exercice				Date de la délibération : Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Incrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS****A10.1**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
21/01/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	4 070,20	0,00	
21/01/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	7 993,11	0,00	
21/01/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	374,78	0,00	
28/01/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	39 864,11	0,00	
31/01/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	14 390,92	0,00	
31/01/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	19 246,66	0,00	
20/02/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	5 280,14	0,00	
20/02/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	376,26	0,00	
12/03/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	376,26	0,00	
13/03/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	15 992,59	0,00	
15/03/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	15 611,75	0,00	
29/03/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	5 903,03	0,00	
29/03/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	13 967,50	0,00	
05/04/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	376,26	0,00	
10/04/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	6 528,79	0,00	
10/04/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	3 628,47	0,00	
19/04/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	10 282,50	0,00	
10/05/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	208,49	0,00	
10/05/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	377,00	0,00	
17/05/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	208,08	0,00	
17/05/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	5 618,65	0,00	
17/05/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	7 096,55	0,00	
22/05/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	5 272,98	0,00	
22/05/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	7 861,00	0,00	
22/05/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	11 574,00	0,00	
22/05/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	10 968,21	0,00	
22/05/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	18 189,48	0,00	
06/06/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	861,36	0,00	
06/06/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	264,00	0,00	
06/06/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	1 223,00	0,00	
06/06/2019	BRANCHEMENT EAU POTABLE CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	861,36	0,00	15
24/06/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	1 077,60	0,00	

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS****A10.1**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/06/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	209,10	0,00	
27/06/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	378,10	0,00	
08/07/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	629,75	0,00	
08/07/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	75,86	0,00	
08/07/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	379,58	0,00	
19/07/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	12 506,00	0,00	
19/07/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	2 102,38	0,00	
19/07/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	1 737,24	0,00	
19/07/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	79,70	0,00	
19/07/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	12 506,00	0,00	
19/07/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	2 102,38	0,00	
19/07/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	1 737,24	0,00	
19/07/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	13 262,30	0,00	
19/07/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	629,75	0,00	
05/08/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	309,60	0,00	
09/08/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	210,53	0,00	
05/09/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	277,52	0,00	
05/09/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	2 151,97	0,00	
23/09/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	453,72	0,00	
21/10/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	3 053,37	0,00	
21/10/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	475,97	0,00	
19/11/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	517,00	0,00	
28/11/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	4 899,40	0,00	
03/12/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	16 625,00	0,00	
05/12/2019	CREATION CABINET MEDICAL BEAUMESNIL	178,40	0,00	
TOTAL GENERAL		313 412,95	0,00	

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN****A10.2**
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS****A10.3**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.4
VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit				
			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN****A10.5**

VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
	TOTAL GENERAL		I

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	TOTAL GENERAL	

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	12 464,69
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION
GLOBALE****FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE**

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

- (1) A détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.
(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.
(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.
(**) Hors dépenses d'assistance technique.
(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

IV - ANNEXES												IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT												B1.1	

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC/BC1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 12 464,69
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES**IV**

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES**IV**
ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES**IV**
ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****B3****Libellé de la recette :****Reste à employer au 01/01/N :**

Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant

Reste à employer au 31/12/N :**TOTAL Reste à employer au 01/01/N :** 0,00**TOTAL Recettes****TOTAL Dépenses****TOTAL Reste à employer au 31/12/N :**

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019****C1.1**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6/12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019****C1.1**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emploi à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emploi des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labelisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2019****C1.2**

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES**IV**

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (2)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SIVOS 2000 DU PAYS D'OUCHE	01/09/2016	Sans fiscalité propre	25 901,00
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU PAYS D'OUCHE	01/01/2016	Sans fiscalité propre	18 366,00
SYNDICAT DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS	01/01/2016	Sans fiscalité propre	94 463,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****C3.2****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3**

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****C3.4**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		C3.5

1 - Cabinet Médical Beaumesnil

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	340 012.79	307 016.39	32 995.17	1,23
RECETTES	340 012.79	305 800.68	0.00	34 212,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 541.53	6 068.44	0.00	7 473,09
RECETTES	13 541.53	12 464.69	0.00	1 076,84

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	340 012.79	307 016.39	32 995.17	1,23
RECETTES	340 012.79	305 800.68	0.00	34 212,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 541.53	6 068.44	0.00	7 473,09
RECETTES	13 541.53	12 464.69	0.00	1 076,84
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	353 554,32	313 084,83	32 995,17	7 474,32
TOTAL GENERAL DES RECETTES	353 554,32	318 265,37	0,00	35 288,95

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****C3.6****1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

IV - ANNEXES**IV****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

SOMMAIRE

I.Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
- p.3 B - Modalités de vote du budget

II.Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser
- p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III.Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
- p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
- p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
p.16 A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.20 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
p.23 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
p.25 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.26 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.28 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.29 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.30 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.32 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.33 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.34 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.35 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.36 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.37 A4 - Etat des provisions	X	
p.38 A5 - Etalement des provisions	X	
p.39 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.40 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.41 A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement	X	
p.42 A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.43 A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.44 A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.45 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.46 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.47 A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.49 A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.50 A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.51 A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.52 A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.53 A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.54 A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan		
p.55 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.56 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.57 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.58 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.59 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.60 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.61 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.62 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.63 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.64 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.65 C1.1 - Etat du personnel	X	
p.67 C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.68 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.69 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.70 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.71 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.72 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.73 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.74 C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.75 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
D2 - Arrêté et signatures		X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice , ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas , cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)